
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 6 mai 2014, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2014-05-63

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mars 2014
 - d) Dépôt du rapport de l'Auditeur – États financiers 2013
 - e) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - f) Approbation de l'entente de renouvellement de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - g) Convention de perception des comptes entre la Caisse Desjardins de Contrecoeur-Verchères et la Municipalité de Calixa-Lavallée
 - h) Calendrier des séances du Conseil 2014 – Retrait de la séance du 5 août 2014
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Fauchage des fossés
 - c) Achat d'une pompe et d'un scanner de compteur d'eau
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants
 - b) Dépôt du procès-verbal de la séance du CCU du 24 avril 2014

- c) Demande de dérogation mineure – 525, rue Labonté
- d) Demande de dérogation mineure – 132, chemin du Second-Ruisseau
- e) Demande de lotissement – lot 4 832 922
- f) Appui à une demande présentée à la CPTAQ

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Branche 29 du cours d'eau Coderre – Paiement des travaux

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial
- c) Motion de remerciements à M. Yannick Dupuis et Mme Karine Desmarais

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2014-05-64

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2014 – ADOPTION

Sur proposition de la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard, il est résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2014-05-65

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2014 au montant de 76 071,72 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes en date du 6 mai 2014 au montant de 76 071,72 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mars 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Dépôt du rapport de l'Auditeur – États financiers 2013

2014-05-66

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'auditeur pour l'année 2013 tel que déposé.

ADOPTÉE

e) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par le directeur général et secrétaire-trésorier

2014-05-67

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis, il est unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

f) Approbation de l'entente de renouvellement de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

2014-05-68

CONSIDÉRANT que l'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, chapitre 19)* a imposé en 2011 aux municipalités de revoir l'organisation de leurs services policiers, plus particulièrement les municipalités faisant partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

CONSIDÉRANT que le décret ministériel du 22 mai 2004 a créé la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et prévu que les municipalités de Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Julie, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères en devenaient membres ;

CONSIDÉRANT que l'entente de création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent vient à échéance le 22 mai 2014;

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un processus de travail qui a permis d'étudier les demandes et les représentations des dix-sept (17) municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT la rédaction d'une nouvelle entente reprenant les propositions retenues par la majorité des représentants de l'ensemble des municipalités membres au terme d'un processus de travail;

CONSIDÉRANT les termes, clauses et conditions de la nouvelle entente;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 30 avril 2014 par le Conseil d'Administration de la Régie indiquant les étapes en vue de soumettre cette entente aux conseils municipaux des dix-sept (17) municipalités membres;

CONSIDÉRANT les documents additionnels présentés avec le texte de la nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les termes, clauses et conditions du projet d'entente sur le renouvellement, pour une période additionnelle de dix (10) ans, de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent soumis séance tenante;

D'AUTORISER monsieur Daniel Plouffe, maire, ou en son absence monsieur Bruno Napert, maire suppléant, et monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée une entente comportant les mêmes termes, clauses et conditions.

ADOPTÉE

g) Convention - Service de perception des comptes entre la Caisse Desjardins de Contrecoeur-Verchères et la Municipalité de Calixa-Lavallée

2014-05-69

CONSIDÉRANT qu'une convention relative au service de perception des comptes a été signée entre la Caisse et la Municipalité de Calixa-Lavallée;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2014-03-37 adoptée le 4 mars 2014 une offre de services bancaires a été renouvelée avec la Caisse Desjardins de Contrecoeur-Verchères et le Centre financier aux entreprises Rive-Sud;

CONSIDÉRANT que la convention relative au service de perception des comptes doit être renouvelée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur le maire Daniel Plouffe et le directeur général et secrétaire-trésorier Claude Geoffrion à signer la Convention – Service de perception des comptes présentée par la Caisse Desjardins de Contrecoeur-Verchères, soumise à la présente assemblée et approuvée par elle.

ADOPTÉE

h) Calendrier des séances du Conseil 2014 – Retrait de la séance ordinaire du 5 août 2014

2014-05-70

CONSIDÉRANT les vacances estivales, le nombre et l'importance des dossiers;

CONSIDÉRANT que les dossiers ne pourront progresser significativement en prévision de la séance ordinaire du 5 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémi Francis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu unanimement :

D'AMENDER le calendrier des séances du Conseil en retirant l'assemblée prévue pour le 5 août 2014 et

D'AVISER la population en conséquence.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy informe le Conseil que l'aménagement de la bibliothèque est pratiquement terminé, que certains travaux d'électricité doivent être complétés et que du mobilier demeure à être livré. La population sera avisée de la date de réouverture dès que les lieux seront prêts pour le fonctionnement complet.

Concernant la phase 2 des travaux au centre communautaire, et notamment l'aménagement d'une cuisine, le dossier est présentement à l'étude.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous signale que la réparation des nids de poule se poursuit et que le tout devrait être complété sous peu. Il demande au directeur

général de faire vidanger le puisard devant l'édifice municipal et de rappeler au Ministère des transports du Québec de compléter les travaux de réparations de la chaussée sur la rue Labonté entre le chemin du Second-Ruisseau et la rue Berthiaume.

La niveleuse (grader) sera utilisée pour régulariser la partie non asphaltée du chemin du Second-Ruisseau et le chemin des érablières et les travaux de resurfaçage seront effectués dans les prochaines semaines.

b) Fauchage des fossés – Appel d'offres

2014-05-71

CONSIDÉRANT que les fossés doivent être entretenus et que deux coupes doivent être pratiquées soient une au printemps et une à l'automne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation de 3 entrepreneurs pour l'entretien et la coupe des fossés ;

D'AUTORISER monsieur le maire et le directeur général a signé l'entente de services à intervenir avec le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

2014-05-72

c) Achat d'une pompe et d'un scanner pour compteur d'eau

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle pompe pour effectuer la purge des bornes fontaines et d'acquérir un scanner pour prendre la lecture des nouveaux compteurs d'eau ;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit un montant pour l'acquisition de tels équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

QUE la Municipalité achète une pompe et un scanner et que le directeur général soit autorisé à procéder à la dépense en respectant le budget prévu à cet effet.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous rapporte qu'il s'est effectué 39 903 déplacements grâce au transport adapté au cours de l'année 2013, que 85 nouveaux usagers se sont inscrits et que 23% des déplacements sont effectués le mercredi ce qui en fait la journée la plus achalandée en matière de transport adapté.

Le comité consultatif du transport adapté se réunira la semaine prochaine et Madame Savaria nous informera de toute décision importante par la suite.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert informe le Conseil que le CCU s'est réuni le 24 avril dernier pour traiter de plusieurs dossiers et que les recommandations sont transmises à la présente assemblée.

b) Dépôt du procès-verbal de la séance du CCU du 24 avril 2014 à 19h00

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

c) Demande de dérogation mineure – 525, rue Labonté

2014-05-73

CONSIDÉRANT la demande de construire une maison dont la profondeur excède la façade suivant un rapport de 1,03 à 1 ;

CONSIDÉRANT que la construction proposée représente une grande amélioration par rapport aux proportions de la construction qui existait antérieurement ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accorde au demandeur la dérogation mineure telle que suivant la recommandation du CCU suivant le plan d'implantation préparé par Monsieur Sébastien Rheault, arpenteur géomètre, le 5 février 2014.

ADOPTÉE

d) Demande de dérogation mineure – 132, chemin du Second-Ruisseau

2014-05-74

CONSIDÉRANT la demande de construction d'un garage détaché de la résidence principale devant mesurer une superficie de 1925 pieds carrés (178,84 m.c.) ;

CONSIDÉRANT l'article 10.1.7 du règlement numéro 275 stipulant qu'un bâtiment accessoire ne peut excéder une superficie de 140 mètres carrés et que la superficie de l'ensemble des bâtiments accessoires ne peut excéder 180 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme considère que la demande excède ce qui peut être considéré comme une dérogation mineure et que l'application du règlement ne causera pas de préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité à l'effet de rejeter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

e) Demande de lotissement – Lot 4 832 922

2014-05-75

CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour deux parcelles du lot 4 832 922 ;

CONSIDÉRANT que ces deux parcelles auront des superficies respectives de 1 232,8 mètres carrés et 292,7 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que les normes minimales d'un lot desservi par un service municipal exigent une superficie minimale de 1 500 mètres carrés et que le Comité recommande de rejeter la demande telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal rejette la demande de lotissement telle que présentée.

ADOPTÉE

f) Aliénation d'un lot contigu ou réputé contigu à une propriété existante et utilisation à titre de résidence – Appui de la demande auprès de la CPTAQ

2014-05-76

CONSIDÉRANT la demande d'aliénation du lot 4 833 485 d'une superficie de 2 766,9 mètres carrés par Monsieur Michel Passelande et Madame Rébéca Hudon alors qu'ils conservent le lot 4 833 486 pour fins de leur résidence ;

CONSIDÉRANT que ce lot sera utilisé par l'acquéreur pour fins de construction d'une résidence ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a actuellement aucun terrain à vendre dans la Municipalité disponible pour fins de construction résidentielle, que l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricole n'auront pas d'impact notable sur la zone agricole et que ces opérations respectent la réglementation de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Rémi Francis et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande présentée à la CPTAQ relativement à l'aliénation et l'utilisation autre qu'agricole, soit aux fins de construire une résidence, du lot 4 833 485 d'une superficie de 2 766,9 mètres carrés.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy signale que la MRC de Marguerite-D'Youville est présentement en appels d'offres relativement à la cueillette des résidus domestiques et des métaux.

b) Branche 29 du cours d'eau Coderre – Paiement des travaux

2014-05-77

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville a fait exécuter des travaux sur la branche 29 du cours d'eau Coderre, le tout conformément à ses pouvoirs ;

CONSIDÉRANT qu'une facture au montant de CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE-TROIS DOLLARS et douze cents (170 433,12 \$) a été produite par la MRC à la Municipalité de Calixa-Lavallée, cette somme représentant la partie payable par la Municipalité suivant la répartition établie par la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'une marge de crédit a été accordée à la Municipalité pour ces fins faisant suite à la résolution 2014-03-39 adoptée le 4 mars 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

D'AUTORISER messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, à payer la susdite somme de 170 433,12 \$ à la MRC de Marguerite-D'Youville à même la marge de crédit accordée à la Municipalité ;

D'ORDONNER au directeur général de procéder à la taxation prévue au règlement numéro 287 (Taxation 2014) suivant les dispositions dudit règlement afin de recouvrer ladite somme des propriétaires de lots faisant partie du bassin versant selon la répartition établie par la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous informe que la soirée « Tango...Tango » a connu un grand succès et souligne l'implication des bénévoles et de Karine Desmarais et Yannick Dupuis de la pâtisserie de la Maison de pierres.

Concernant la construction du four à pain, la dalle de béton a été coulée en fin de semaine dernière ; dans 2 semaines il y aura confection du moule et fin mai début juin il y aura pétrissage de l'argile et une invitation sera faite à tous les citoyens pour participer à cette activité lorsque la date sera connue.

Une nouvelle activité est proposée sur le site de la MRC, mais plus particulièrement sur le site de la Municipalité : « Les contes en ligne ». Il s'agit de 3 contes d'une durée d'environ 10 minutes chacun : *Joseph Fipps*, en ligne depuis le mois d'avril, *Pile et Poil* sera en ligne à compter du mois de juillet et enfin *Saïla, le sage* à compter du mois d'octobre.

Le 30 avril dernier avait lieu la 6^e rencontre des intervenants culturels de la MRC de Marguerite-D'Youville ; à cette occasion les Prix reconnaissance de la culture ont été remis à Madame Suzanne Parmentier, de Contrecœur, dans la catégorie *Individu* et à la boutique « L'Écu d'étoffe » mise en place par Culture C dans la catégorie *Projet*.

« Entre fleuve et rivière » a procédé à l'édition de sa carte touristique montrant les points d'intérêts et signalant les emplacements des croix de chemin.

b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciement aux bénévoles

2014-05-78

CONSIDÉRANT le succès de la soirée souper spectacle « Tango...Tango » du Comité culturel et patrimonial du 26 avril dernier et la somme de travail et d'organisation qu'une telle soirée nécessite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au Comité culturel et patrimonial pour la réussite de cette soirée tant pour la qualité du repas axé sur la culture argentine que pour le spectacle de Tango qui l'a accompagné et ses remerciements à tous les bénévoles qui ont permis la réalisation de cette soirée.

ADOPTÉE

c) Motion de remerciements à Monsieur Yannick Dupuis et Madame Karine Desmarais de la pâtisserie de la Maison de pierres

2014-05-79

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis et résolu unanimement ;

QUE le Conseil remercie spécialement Monsieur Yannick Dupuis et Madame Karine Desmarais de la pâtisserie de la Maison de pierres pour le succulent dessert et le pain qu'ils ont gracieusement offerts à l'occasion de la soirée « Tango...Tango ».

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis nous fait part des informations suivantes :

La journée nationale du sport et de l'activité physique qui a eu lieu à la salle communautaire fut un succès. Félicitations aux Loisirs pour cette belle initiative.

Avis aux parents : la période d'inscription pour le camp de jour est commencée.

Avis à tous : les Loisirs de Calixa-Lavallée sont en période de levée de fonds et de recherche de commanditaires. Soyez généreux !

Une collaboration entre les Loisirs de Calixa-Lavallée et la Maison des jeunes de Verchères permet d'offrir des cours de Gardiens Avertis aux jeunes de Calixa-Lavallée.

13-AUTRES DOSSIERS

a) Problème d'écoulement d'eau à la propriété de Monsieur Daniel Hébert

Monsieur Ghislain Beaugard soumet que ce problème lui a été signalé et il semble que ce problème soit causé, entre autre, par l'impossibilité d'écoulement à l'ouest de sa propriété contiguë avec celle de la SACV (entrée charretière qui ne permet pas l'écoulement de l'eau en direction ouest).

Le directeur général visitera les lieux avec Monsieur Beaugard dans les prochains jours et ensemble ils verront à proposer des solutions pour régler le problème.

b) Problème de fourmis

Monsieur le maire signale qu'un problème de fourmis est dû à la présence de très nombreux nids sur un emplacement en friche. Le propriétaire a été avisé par une lettre expédiée par le directeur général la semaine dernière ; dans cette lettre le directeur général a fait référence à une lettre et une rencontre au cours de l'été 2013 et lui a demandé d'agir avec diligence.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire ouvre une période de question pour le public.

Monsieur Claud Michaud signale que son terrain a été inondé lors de la période de fonte des neiges et demande à la Municipalité s'il est possible de nettoyer le drain qui permet l'écoulement de l'eau.

En regard des résolutions adoptées au point 9 de la présente assemblée, Monsieur François Paquet demande de l'information relativement à la décision du Conseil de refuser le lotissement et quant à l'appui accordé à la demande qui doit être présentée à la CPTAQ.

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-05-80

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu unanimement que la présente session soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier